RAPPORT INITIAL
CONTROLE TECHNIQUE

SOCOTEC

Ministère de la Justice

20 rue du Puits Mauger
35000 RENNES

35-RENNES-Rénovation et mise aux normes du parking silo de la Cité Judiciaire

Date d'émission 02/09/2026
N° d'affaire : 2411118A0000049
Référence chrono : CT/118A0/0926/0048
Version : 2

Annule et remplace version : 1
En date du : 10/07/2025
Référence chrono : CT/118A0/0725/0237

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

David GAUVAIN
Tél. +33 6 03 87 78 55
Email : david.gauvain@socotec.com

AGENCE CONSTRUCTION RENNES
Pôle Construction&Immobilier Bretagne
13 Rue du Clos Courtel LE NOVEN
35510 CESSON SEVIGNE
+33 2 99 83 47 00

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT **3**
2. SIGNATURES **5**
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX **6**
3.1. Partenaires de l’opération 6
3.2. Données de l’affaire 6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES **7**
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D **8**
5.1. Evaluation de conformité 8
6. ANALYSE DE RISQUE **9**
6.1. Mission LE relative à la solidité des existants 9
7. EVALUATION DE CONFORMITE **10**
7.1. Missions relatives à la sécurité des personnes 11
7.2. Mission Hand relative à l´accessibilité des constructions pour les personnes handicapées 13
8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES **14**

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2411118A0000049, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d´équipement dissociables et indissociables (LP).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu´ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels (STI).
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).
- Mission Hand relative à l´accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d’équipement et s’exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L’intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l’analyse de risques et l’évaluation de conformité** .

L’analyse de risque permet d’identifier les aléas et les enjeux pour l’ouvrage et les éléments d’équipements relevant des **techniques courantes**. L’évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l’opération de construction,

- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordres connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
David GAUVAIN **Responsable d'Affaire**	
Daniel GUILLO **Spécialiste Électricité**	

Ce rapport a été édité par : David Gauvain

Ce rapport a été transmis à :

- Loic hadadi / loic.hadadi@justice.gouv.fr
- m.derennes@betem.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage

Loic hadadi
MINISTERE DE LA JUSTICE

14050

Bureau d'études

BET
BETEM
Parc de la Canteranne
33600 PESSAC

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE

Rue Pierre Abelard
35000 RENNES

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Le programme de travaux soumis à SOCOTEC pour la rédaction du présent rapport consiste dans la mise en conformité incendie du parking souterrain du tribunal judiciaire.
Le parking est soumis au code du travail et il sera appliqué les règles des parcs de stationnement public pour la mise en conformité.
Des reprises ponctuelles de réparation de la structure seront également réalisées.

AUTORISATION DE TRAVAUX

- N° d'autorisation de travaux : Non communiqué

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation – Identification des documents examinés	Reçu le
24-1093 - DCE - EL03 - Parking Mdj Rennes - Plan d'implantation.pdf	02/09/2026
24-1093 - DCE - CCTP - Parking Mdj Renne - Lot Traitement des bétons.pdf	02/09/2026
24-1093 - DCE - EL01 - Parking Mdj Rennes - Plan d'implantation.pdf	02/09/2026
24-1093 - DCE - CCTP - Parking Mdj Renne - Lot Second oeuvre.pdf	02/09/2026
24-1093 - DCE - Parking Ministere de la Justice Rennes - Plan de reperages.pdf	02/09/2026
24-1093 - DCE - CCTP - Parking Mdj Renne - Lot Portes pour garage collectif.pdf	02/09/2026
24-1093 - DCE - CCTP - Parking Mdj Renne - Lot 00 Prescriptions communes.pdf	02/09/2026
24-1093 - DCE - EL04 - Parking Mdj Rennes - Plan d'implantation.pdf	02/09/2026
24-1093 - DCE - EL07 - Parking Mdj Rennes - Option 1.pdf	02/09/2026
24-1093 - DCE - Parking Ministere de la Justice Rennes - Plan de phasage.pdf	02/09/2026
24-1093 -DCE - Parking Mdj Rennes - Tableau des portes.pdf	02/09/2026
24-1093 - DCE - Parking Ministere de la Justice Rennes - Plan de depose.pdf	02/09/2026
24-1093 - DCE - EL08 - Parking Mdj Rennes - Option 2.pdf	02/09/2026
24-1093 - DCE - EL05 - Parking Mdj Rennes - Plan d'implantation.pdf	02/09/2026
24-1093 - DCE - EL06 - Parking Mdj Rennes - Plan dévoiement Alim ecl.pdf	02/09/2026
24-1093 - DCE - Parking Ministere de la Justice Rennes - Plan d'installation de chantier.pdf	02/09/2026
24-1093 - DCE - Parking Mdj Rennes - Bilan de puissance Electrique.pdf	02/09/2026
24-1093 - DCE - Parking Ministere de la Justice Rennes - Plan de pose.pdf	02/09/2026
24-1093 - DCE - EL02 - Parking Mdj Rennes - Plan d'implantation.pdf	02/09/2026
24-1093 - DCE - CCTP - Parking Mdj Rennes - CFO-Cfa SSI ind 0.pdf	02/09/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION			
PARCS DE STATIONNEMENT PUBLIC (A. 09/05/2006)			
INSTALLATIONS TECHNIQUES ET ELECTRIQUES			
Eclairage de sécurité			
Foyers répartis en nappes hautes et basses sur les allées de circulation des piétons *Les blocs d'évacuation sont prévus en périphérie du parking.*	**S**	**Compte tenu de la configuration du parking (silo), les blocs d'évacuation doivent être disposés pour évacuer vers la circulation piétonne en périphérie intérieure et les escaliers, nous confirmer que la mise en place de blocs haut et bas jusqu'aux escaliers (sur les plans les BAES nappe basse ne sont pas représentés coté circulation intérieur.**	**6**
DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES			

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS	F	Pour arrêter les infiltrations d'eau nous proposons : • Traitements des fissures par injections, • Protections des bétons. Pour la remise en état des ouvrages endommagés nous proposons : • Restauration de la passivation des armatures touchées par la corrosion, • Remplacement du béton endommagé, • Mise en place d'armatures passives additionnelles. Pour la pérennisation de l'ouvrage nous proposons : • Mise en place d'imprégnations hydrophobes.	

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Missions relatives à la sécurité des personnes

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PARCS DE STATIONNEMENT PUBLIC (A. 09/05/2006)			
DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES			
Isolement			
Tiers contigu *Remplacement des portes sectionnelles existantes d'entrée et de sortie du parking par des portes sectionnelles EI60 à ferrures horizontales.* *Fixations sur support béton.* *Asservissement des portes sur DAD.* *Localisation : Portes sectionnelles d'entrée et de sortie du parking*	F	Les procès verbaux de comportement au feu et DAS doivent nous être communiqué.	
Communications intérieures, escaliers et sorties			
Accès aux escaliers			
Caractéristiques des accès aux escaliers débouchant à l'extérieur	F		
Caractéristiques des sas d'accès aux escaliers intérieurs	F		
Caractéristiques des portes des sas	F		
Sens d'ouverture des portes	F		
Distance entre la porte d'accès au sas et l'escalier	PM	Pour mémoire: Disposition existante non modifiée.	
INSTALLATIONS TECHNIQUES ET ELECTRIQUES			
Installations électriques			
Respect des dispositions du décret du 14/11/1988	PM	Pour mémoire	
Installations électriques dans les aires de stationnement établies pour le risque BE2	PM	Pour mémoire	
Installations électriques implantées à moins d'1,50m du sol respectant les conditions d'influence externe AG4	PM	Pour mémoire	
Alimentation électrique des installations de sécurité *Il n'est pas précisé d'installations de sécurité dans le parking.*	SO		
Eclairage normal			
Respect de l'article EC6	PM	Pour mémoire, l'éclairage du parking doit être réparti sous au minimum 2 dispositifs différentiels distincts.	
Eclairage de sécurité			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Eclairage de sécurité assurant la fonction d'évacuation suivant les articles EC7 à EC9 et EC11 à EC15	F	En phase exécution, une visite sur place sera à prévoir avec l'entreprise et le bureau de contrôle pour valider l'implantation et le nombre de blocs d'évacuation.	
Foyers répartis en nappes hautes et basses sur les allées de circulation des piétons *Les blocs d'évacuation sont prévus en périphérie du parking.*	S	**Compte tenu de la configuration du parking (silo), les blocs d'évacuation doivent être disposés pour évacuer vers la circulation piétonne en périphérie intérieure et les escaliers, nous confirmer que la mise en place de blocs haut et bas jusqu'aux escaliers (sur les plans les BAES nappe basse ne sont pas représentés coté circulation intérieur.**	6
Foyers bas situés à moins de 50cm du sol	PM	Pour mémoire, le haut des blocs bas doit être à 0.5m du sol.	
Distance entre foyers lumineux	F		
Chargement des batteries des véhicules électriques *Bornes IRVE existante.*	PM	Disposition existante non modifiées.	
SECOURS CONTRE L'INCENDIE			
Moyens de détection, d'alarme et d'alerte			
Alarme de type 3 *Alarme de type 2b* *Alarme sans temporisation*	F		
Déclencheurs manuels	F		
Près des sorties	F		
Hauteur des déclencheurs manuels	PM	Pour mémoire	
Asservissements liés au processus d'alarme générale			
Décondamnation des issues verrouillées	F		
Compartimentage par détecteurs autonomes déclencheurs	F		
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017) *Deux solutions sont à l'étude pour réalimenter le TGBT :* *Option 1 :* *Création d'un nouveau comptage à puissance surveillée.* *Option 2 :* *Raccordement sur le TGBT de la cité judiciaire.* *Création d'un coffre Coupe-Feu pour la traversée du local entretien de la ville de Rennes, cheminement sous passerelle du parking public*	PM	Pour mémoire, un avis sera donné sur l'option retenue et les plans d'exécution de l'entreprise en phase chantier. Le cheminement des canalisations d'alimentation ne sont pas préciser à ce stade du projet.	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS	F		
PROTECTION CONTRE LES CHOCS ELECTRIQUES : CONTACT DIRECT	F		
PROTECTION CONTRE CHOCS ELECTRIQUES : CONTACTS INDIRECTS			
Prises de terre, conducteurs de protection, liaisons équipotentielles			
Constitution prise de terre (boucle à fond de fouille ou disposition équivalente) *Dans le cadre des travaux, il est prévu la création d'une nouvelle prise de terre.*	F	Avis favorable sur le principe.	
Nature, section, connexions, risques de dégradation, absence d'éléments intercalés en série dans les conducteurs de protection	F		
Mesures de protection en BT par coupure automatique de l'alimentation			
INSTALLATIONS EN SCHEMA TN	PM	Pour mémoire, régime de neutre TN si raccordement sur le TGBT de la cité judiciaire.	
INSTALLATIONS EN SCHEMA TT	PM	Pour mémoire, si nouveau point de livraison à puissance surveillée.	
PREVENTION DES BRULURES, INCENDIES ET EXPLOSIONS D'ORIGINE ELECTRIQUE	F		

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.2. Mission Hand relative à l´accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (A. 27/06/1994)			
Cheminements praticables			
Largeur minimale sur tout le parcours	F		
Portes			
Largeur minimum des portes	F		
Ressauts			
Bords des ressauts	PM	Pour mémoire	
Hauteur des ressauts	PM	Pour mémoire	
Distance entre ressauts	PM	Pour mémoire	
Accessibilité aux places de stationnement			
Portes d'accès			
Largeur minimum des portes	F		

* F: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES

Dans le cadre de cette opération et à notre connaissance, les missions suivantes nous ont été confiées:

- HGAD - Vérification initiale des installations électriques.